

REPUBLIQUE DU BENIN

====

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

====

DECRET N° 98-260 DU 1ER JUILLET 1998

Chargeant Monsieur Ousmane BATOKO,
Ministre de la Fonction Publique, du Travail et
de la Réforme Administrative de l'intérim de
Monsieur Pierre OSHO de la Défense pour
compter du 30 Juin 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU** Le Décret n°98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du Gouvernement .

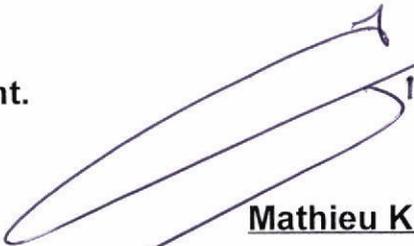
DECRETE :

Article 1^{er} :- Pour compter du 30 Juin 1998, Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

Article 2 :- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er Juillet 1998

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.**


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations :- PR 6 AN 4 CS 2 2CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 3...-M...4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.